Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260323-20265_DELIB-DE

DELIBERATION
ELECTION DU MAIRE

COMMUNE HOEDIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation 17 mars 2026 Date d'affichage Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11	L'an deux mil VINGT SIX le 20 mars Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire. Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc .ALLANIC Christian. BLANCHET Julien. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan MMES. BLANCHET Veronique. CHERON Béatrice. LE PALMEC Valérie. MALAMITSAS Véronique. MOISDON Emilie Absents : Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : Mme MOISDON Emilie

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260323-20265_DELIB-DE

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

– M. Chiffoleau Jean Luc : 11 voix (onze)

- M. Chiffoleau Jean Luc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le Maire,



Fait et délibéré à Hoëdic le 20 mars 2026
Pour copie conforme à Hoëdic le 23 mars 2026